

- REGLEMENT GENERAL

1 Le circuit ne peut être emprunté par les véhicules qu'au cours des essais et des animations. Au cas où un véhicule se trouverait en dehors de ces périodes sur le circuit, le concurrent concerné sera exclu du meeting sans préjudice des sanctions supplémentaires qui pourraient être prises par le Collège des Organisateurs.

2 Il est strictement interdit aux pilotes de conduire leur voiture dans la direction opposée à celle de la course à moins que ce ne soit absolument nécessaire pour éloigner la voiture d'une position dangereuse. Une voiture peut seulement être poussée pour être éloignée d'une position dangereuse selon les indications des commissaires. Sur le circuit, une voiture qui s'arrête doit être dégagée de la piste le plus rapidement possible afin que sa présence ne constitue pas un danger, ou ne gêne pas les autres concurrents.

Si le pilote est dans l'impossibilité de dégager la voiture d'une position dangereuse en la conduisant, il doit attendre l'assistance des commissaires de pistes. Si cette assistance permet au moteur de redémarrer et au pilote de rejoindre la course, la voiture devra stopper dans la voie des stands pour vérifications.

3 Tout ravitaillement (incluant carburant, eau, lubrifiants, liquide de refroidissement) en dehors des stands et de la zone parking est interdit.

4 Chaque concurrent devra se soumettre aux décisions du directeur de course, et devra se conformer aux drapeaux agités par les commissaires de pistes.

5 A l'exception des Officiels habilités dans des cas exceptionnels, aucun participant ne pourra se trouver sur la piste, en dehors de son véhicule.

6 Chaque fois qu'une voiture s'immobilise pendant la course, que ce soit volontaire ou non, le moteur doit être remis en route à l'aide du démarreur par le pilote SEUL, sans aucune aide extérieure.

7 Lorsqu'ils participent aux essais ou aux animations, les pilotes doivent en toutes circonstances porter les vêtements et le casque de type agréés et contrôlés par les commissaires. De plus, ils doivent attacher leur ceinture. Les vitres devront être remontés. Il n'est pas autorisé plus de deux personnes par voiture lors des sessions.

8 Toutes les voitures doivent être conformes aux règles de sécurité, et d'homologation (fiche des mines) par type de véhicules.

9 Tout conducteur ayant l'intention de s'écarter de la piste ou de rentrer à son stand, doit prévenir de son intention et s'assurer qu'il peut le faire sans danger, en indiquant par la mise en marche des warnings, puis par le clignotant, son intention.

10 La circulation pour les engins à deux roues, trois roues ou quatre roues assimilés aux motos est interdite, sauf pour les personnes munies d'une carte de fonction " Moto ". Dans tous les cas, la circulation de ces engins est strictement limitée aux enceintes " paddocks " et à la liaison Paddocks/ parking pilotes. L'utilisation de ce type d'engin est interdite aux enfants en dessous de 18 ans.

11 L'entrée de la piste se fait exclusivement par la voie des stands pour les essais (Il est strictement interdit de rentrer dans la voie de stands après la ligne droite. En aucune façon, les voitures ne sont autorisées à sortir ou entrer par la sortie du parking meeting, sans l'accord préalable du starter.

Le passage sous drapeau jaune indique un danger sur la piste (véhicule en travers, huile, graviers,..) il est obligatoire de réduire son allure et tout dépassement est interdit.

Le passage sous drapeau bleu indique qu'une voiture plus rapide va vous doubler, il est indispensable de réduire l'allure et de laisser la trajectoire au véhicule vous doublant.

Au bout de trois passages sous drapeau bleu, suite à une tentative de dépassement par un véhicule plus rapide, le véhicule n'ayant pas appliqué le règlement se verra sanctionné par un retour au stand ou parking.

Le drapeau noir indique l'arrêt immédiat de la session, et le retour au stand ou parking.

En cas d'infraction, la pénalité sera :

- lors des sessions : exclusion

12 Tout pilote " ratant " son freinage et qui doit continuer dans une échappatoire, doit attendre le signal des commissaires en place pour rejoindre la piste (drapeau vert).

Il est strictement interdit de traverser les zones hors piste pour rejoindre la piste.

13 Utilisation d'appareils de radiocommunication :

Aucun signal d'aucune sorte ne pourra être échangé entre une voiture en mouvement et quiconque lié au concurrent ou pilote de la voiture, à l'exception de messages lisibles sur un panneau de stand, de mouvements du corps du pilote et de communications verbales entre un pilote et son équipe par radio. La bande de fréquence comprise entre 146 MHz et 174 MHz est réservée à l'organisation de l'épreuve pour des questions évidentes de sécurité. Toute utilisation d'appareils fonctionnant dans cette bande de fréquence, dans l'enceinte, doit être préalablement accordée par l'Organisateur.

14 L'ensemble des infrastructures et du matériel est mis à la disposition des participants, à leurs risques et périls, et l'organisation se dégage de toute responsabilité concernant l'éventuelle mauvaise utilisation du dit matériel, ou des dommages qu'ils pourraient engendrer.

15 Toute personne amenée à conduire sur le circuit, devra au préalable, avoir signé son attestation de décharge et être titulaire d'un badge, attestant son inscription.

IL EST RAPPELÉ QUE LES ORGANISATEURS SE DÉGAGENT DE TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT LES DOMMAGES MATÉRIELS ET/OU CORPORELS OCCASIONNÉS PAR UN PARTICIPANT.

LES PARTICIPANTS DÉCLARENT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RÈGLEMENT CI DESSUS, S'ENGAGENT À LE RESPECTER.

ILS RECONNAISSENT AVOIR ÉTÉ INFORMÉS QUE L'UTILISATION DE LEURS VÉHICULES DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT SE FAIT À LEURS RISQUES ET PÉRILS SANS AUCUNE POSSIBILITÉ DE RECOURS CONTRE LES ORGANISATEURS POUR QUELQUES RAISONS QUE CE SOIT, (l'utilisation d'un véhicule automobile sur circuit étant exclu du champ d'application de la plupart des polices d'assurances, VOUS DEVEZ vérifier cela auprès de votre compagnie).